

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 18-335-1924 rapportant cette du 5 mai 1919 accordant la gratuité des voyages en chemin de fer aux fonctionnaires et à leur famille se rendant en changement d'air à Dirré-Daoua ou au kilomètre 90.

n° 18-335-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 octobre 1924

Numéro JO  
n° 335 du 31/10/1924

Date du numéro  
31 octobre 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision du 5 mai 1919 accordant la gratuité des voyages en chemin de fer aux fonctionnaires et à leur famille se rendant en changement d'air à Dirré-Daoua ou au kilomètre 90,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décision du 5 mai 1919 accordant la gratuité des voyages en chemin de fer aux fonctionnaires et à leur famille se rendant en changement d'air à Dirré-Daoua ou au kilomètre 90 est et demeure rapportée.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.